

Attestation d'Agrément pour dispenser les Certifications de branche APS

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
des organismes de prévention et de sécurité

18-20 rue Edouard Jacques 75014 PARIS
WEB : www.lapreventionsecurite.org

Nous soussignés :

la CPNEFP, attestons par la présente que l'organisme de formation :

ACTE1 FORMATION

176, rue Jean Jaurès
92800 PUTEAUX

a été agréé par la Commission Nationale Paritaire d'Agrément et de Certification (CNPAC) de la CPNEFP, qui s'est réunie le 16/02/2019

Pour dispenser les Certifications de branche APS de la Branche prévention et
sécurité privée :

Sous le Numéro d'agrément :

9216020401

Valable jusqu'au 30/06/2022

L'organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble des exigences résultant du cahier des charges validé par la CPNEFP et ce, pendant toute la durée de son agrément.

Fait à Paris le 20/05/2021 pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la Présidence,

La CPNEFP



consulter les AGREMENTS sur
www.lapreventionsecurite.org